



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 6 avril 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 6e jour d'avril 2020 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Éric Morency
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Déroulement de la séance
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020
 - 2.2. Adoption des comptes
 - 2.3. Renouvellement assurance
 - 2.4. Intérêts compte de taxes 2020
 - 2.5. Fermeture bâtiments municipaux
 - 2.6. Aménagement semaine de travail
 - 2.7. Suivi budgétaire
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
 - 3.1. Rapport urbanisme
 - 3.2. Dos d'âne rue Nadeau
 - 3.3. Escouade canine - Services animaliers
 - 3.4. CPTAQ 3e rang Est
- 4. Travaux publics**
 - 4.1. Réfection Sterling 2007
 - 4.2. Déneigement
 - 4.3. Travaux 2020
- 5. Sécurité publique et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention Mars 2020
 - 5.2. Personnes vulnérables COVID-19

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1. Commandites

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Rapport mairesse

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 45-04-2020

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

1.2 Déroulement de la séance

Résolution 46-04-2020

Le conseil de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence:

Madame la mairesse: Denise Roy

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Éric Morency
Mario Boily
Renald Rodrigue

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Dominique Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020

Résolution 47-04-2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 48-04-2020

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de mars 2020 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 292 639,87\$.

Adoptée

2.3 Renouvellement assurance

Résolution 49-04-2020

ATTENDU QUE la Municipalité est en période de renouvellement de ses assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU QUE la loi C-21 impose de nouvelles obligations en matière de santé et de sécurité au travail et prévoit de lourdes peines si un manquement à ces obligations cause des blessures corporelles ou la mort. Il établit des règles d'attribution de la responsabilité pénale aux organisations, notamment les personnes morales, en raison des actes commis par leurs agents.;

ATTENDU QUE la Mutuelle offre un l'avenant C-21 pour prendre en charge les frais de justice associés à une poursuite de nature criminelle intentée contre les municipalités, les MRC, les régies ainsi que leurs dirigeants respectifs qui pourraient désormais être accusés en vertu de la loi C-21;

ATTENDU QUE les coûts et les limites offerts sont :

- \$100,000 par sinistre et \$250,000 par année d'assurance
Prime annuelle \$1,000
- \$250,000 par sinistre et \$250,000 par année d'assurance
Prime annuelle \$1,500

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser l'ajout de l'avenant C-21 aux protections actuelles.

Adoptée

2.4 Intérêts compte de taxes 2020

Résolution 50-04-2020

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 379-2020 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité est fixé à 10% par année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12 du règlement 379-2020 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 accorde le pouvoir au conseil de modifier le taux d'intérêt par résolution;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité désire venir en aide à ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable aux créances venues à échéance en 2020 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme venue à échéance en 2020 est établi à 0 % par année ;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 16 juillet 2020.

Adoptée

2.5 Fermeture bâtiments municipaux

Résolution 51-04-2020

ATTENDU la situation qui sévit sur le monde en lien avec la pandémie liée au COVID-19;

ATTENDU les mesures prises par les gouvernements du fédéral et du provincial afin de limiter la propagation de ce virus;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne désire être proactif à la situation;

ATTENDU QU'il était essentiel pour la Municipalité de prendre des actions rapides et efficaces afin de respecter les demandes du gouvernement provincial;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE ratifier la décision prise le 17 mars de fermeture des bâtiments municipaux à la population.

Adoptée

2.6 Aménagement semaine de travail

Résolution 52-04-2020

CONSIDÉRANT les recommandations du gouvernement et de divers organismes, dont la FQM, pour une saine gestion de la crise reliée au COVID-19;

CONSIDÉRANT la réalité de l'organisation du travail dans la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale à convenir et signer une entente visant à aménager les heures de travail dans le contexte du COVID-19 avec les employés.

Adoptée

2.7 Suivi budgétaire

L'état des résultats au 31 mars 2020 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et indique des revenus de 1 951 151\$ et des dépenses de l'ordre de 891 129\$.

REVENUS	Budget 2020	Au 31 mars
DE FONCTIONNEMENT		
Taxes	1 806 048	1 835 500
Paiements tenant lieu de taxes	13 820	0
Services rendus	219 850	84 819
Impositions de droits	12 000	5 278
Amendes et pénalités	1 000	804
Intérêts	7 000	1 840
Autres revenus	25 000	0
Transfert	229 507	22 910
Total de fonctionnement	2 314 225	1 951 151
IMMOBILISATIONS		
Transfert (subv immo)	261 918	0
TOTAL REVENUS	2 576 143	1 951 151
DÉPENSES		
DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	333 557	134 055
Sécurité publique	218 725	143 531
Transport routier	936 433	204 838
Hygiène du milieu	294 260	106 566
Santé et bien-être	50 110	30 957
Aménagement, urbanisme et développement	94 275	40 457
Loisirs et culture	272 121	89 211
Frais de financement	69 345	2 713
Remboursement de la dette à long terme	210 905	7 082
Réserve financière		0
Total de fonctionnement	2 479 731	759 409
IMMOBILISATIONS		
Administration générale	13 500	1 470
Sécurité publique	26 300	0
Transport routier	372 000	0
Hygiène du milieu		559
Santé et bien-être	115 000	125 449
Aménagement, urbanisme et développement	12 508	4 243
Loisirs et culture	78 504	0
Propriétés destinées à la revente	50 000	0

Total immobilisation	667 812	131 720
TOTAL DÉPENSES	3 147 543	891 129
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Surplus accumulé affecté		
Financement	-498 400	
Réserve financière et fonds réservé	-73 000	
Produit de cession		
Total autres activités financières	-571 400	0
Surplus (déficit)	0	1 060 022

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de mars 2020 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Dos d'âne rue Nadeau

Résolution 53-04-2020

ATTENDU QUE des citoyens ont adressé à la Municipalité une pétition pour le retrait des dos d'âne de la rue Nadeau pour 5 ans;

ATTENDU QUE les dos d'âne servent à assurer la sécurité des résidents et que la situation est analysée annuellement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la demande pour le retrait des dos d'âne pour l'année 2020 dans un premier temps. Une évaluation sera faite annuellement pour les années subséquentes.

Adoptée

3.3 Escouade canine - Services animaliers

Résolution 54-04-2020

ATTENDU QUE Le gouvernement du Québec a adopté le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens le 4 décembre 2019 et ce dernier est entré en vigueur le 3 mars 2020;

ATTENDU QUE ce règlement sera applicable partout au Québec et que les municipalités locales seront chargées de son application sur leur territoire;

ATTENDU QUE l'entreprise Escouade Canine MRC 2017 offre à la Municipalité de s'occuper de la gestion sur son territoire des chiens-chats, soit;

1) L'Escouade Canine MRC 2017 s'engage à émettre à domicile les licences (Médailles) annuelles de chiens par ses représentants et à tenir un

registre à jour de ces chiens. Le produit total de la vente des licences de chiens sera versé à l'Escouade Canine MRC. Le montant de la licence (25.00 \$) sera versé par le propriétaire du chien. Les taxes applicables seront versées à l'Escouade Canine par la municipalité qui verra à les remettre aux instances concernées;

2) L'Escouade Canine MRC 2017, de jour sur appel de la municipalité cueillera les chiens et chats errants, chiens et chats morts ou blessés, dans les rues ou places publiques de la municipalité. En cas d'urgence hors des heures d'ouvertures de la municipalité, sur appel de la Sureté du Québec, l'Escouade Canine MRC 2017 portera assistance aux agents de la paix pour ce qui a trait aux chiens errants, dangereux ou comme support lors d'opérations policières. L'Escouade Canine MRC 2017 fera respecter toutes clauses aux règlements municipaux en vigueur sur les animaux et s'occupera de l'émissions des permis de chenils. Il émettra des constats d'infractions aux propriétaires ou gardien des chiens, selon les règlements en vigueur. Le produit des constats restera à la municipalité;

3) L'Escouade Canine MRC 2017 s'engage à faire respecter le règlement provincial sur les chiens dangereux et à tenir le registre des chiens dangereux de la municipalité à jour. Toutes les dispositions dudit règlement seront facturées à la municipalité par l'Escouade Canine MRC 2017 et la municipalité s'occupera de les facturer aux citoyens concernés par la suite tel que stipulé au règlement provincial sur les chiens dangereux. (Exemple : frais d'évaluation par un vétérinaire, pension, transport);

4) La Municipalité s'engage à fournir à l'Escouade Canine MRC 2017 les licences de chiens, ainsi que les reçus et tout autre document nécessaire à l'application des règlements;

5) L'Escouade Canine MRC 2017, par ses représentants, s'engage à se tenir disponible pour témoigner devant la Cour municipale lorsque des constats donnés par l'Escouade Canine MRC 2017 seront plaidés à la Cour;

6) L'Escouade Canine MRC 2017 cueillera à domicile et disposera de tout animal dont un propriétaire veut se débarrasser et ceci au coût de 25.00 \$ à 50.00 \$ pour un chat et de 50.00 \$ à 90.00 \$ pour un chien, le tout payable à l'Escouade Canine MRC 2017 par le demandeur (client);

7) La Municipalité versera à l'Escouade Canine MRC 2017 un montant forfaitaire de 150,00\$ mensuellement pour ses services, taxes en sus. Montant indexable avec l'IPC annuellement dans les années subséquentes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter l'offre d'Escouade canine 2017;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne le contrat de service.

Adoptée

3.4 CPTAQ 3e rang Est

Résolution 55-04-2020

ATTENDU QUE le demandeur, Appalaches Immobilier inc, est propriétaire du lot 4 341 877 du Cadastre du Québec et qu'il souhaite être autorisé à morceler une partie de ce lot d'une superficie approximative de 11,76 ha en 9 parcelles afin de les vendre aux propriétaires contigus qui sont enclavés;

ATTENDU QUE le tableau suivant montre les acquéreurs, les lots dont ils sont propriétaires et les superficies à acquérir;

Tableau montrant les acquéreurs				
Parcelles visées sur le plan	Superficie approximative des parcelles à acquérir en hectare	Noms des acquéreurs	Lots appartenant aux acquéreurs	Superficie des lots appartenant aux acquéreurs en hectare
0	1,48	Michel Savard	4 341 029	11,39
1	1,63	Adam Carbonneau	4 340 874	17,25
2	1,68	Michel Drouin	4 340 875	17,23
3	3,29	Domaine Miro	4 341 023	19,97
4	0,77	Pascale Giguère	4 341 024	18,32
5	0,38	Yvan Poulin	4 341 025	9,2
6	0,38	Robert Savard	4 341 026	9,26
7	0,7	Gaston Dion	4 341 027	12,15
8	1,45	Michel Drouin	4 341 028	11,38

ATTENDU QUE la demande vise à remembrer les lots comme ils étaient sur le cadastre originaire. Le morcellement des parcelles visées s'est fait vers 1930 en prévision de l'érection de barrages sur la rivière Etchemin pour la production d'électricité. Cette utilisation n'étant plus dans les projets d'Hydro Québec, plusieurs immeubles, dont le lot 4 341 877, ont été vendus en bloc au demandeur;

ATTENDU QU'autoriser la présente demande permettra aux acquéreurs de mettre fin à leur situation d'enclave et ne causerait pas de préjudice supplémentaire au milieu agricole environnant;

ATTENDU QUE que le projet est conforme aux orientations municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande d'Appalaches Immobilier inc.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Réfection Sterling 2007

Résolution 56-04-2020

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder un contrat à Atelier Rock Létourneau pour la réfection du camion Sterling 2007, soit la remise à neuf du frame et des atelages.

Adoptée

4.2 Dénéigement

Résolution 57-04-2020

ATTENDU QUE les employés de déneigement pour la saison hivernal 2019-2020 travaillent depuis le début février en effectif réduit et qu'ils demandent un bonus;

ATTENDU QUE la convention collective prévoit les conditions salariales des employés de déneigement;

ATTENDU QUE le nombre d'heures minimal n'a pas été atteint durant le contrat hivernal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande des employés.

Adoptée

4.3 Travaux 2020

Point reporté à la prochaine séance.

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention Mars 2020

Résolution 58-04-2020

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de mars 2020 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Personnes vulnérables COVID-19

La directrice générale fait état de la situation et dresse un portrait des actions posés en lien avec le COVID-19. Pour rejoindre et sensibiliser un maximum de personnes, la prochaine édition de l'échodilon, le journal municipal, sera consacré à ce sujet.

7. Affaires nouvelles

Différents points sont abordés, soit:

1) La croix de chemin à l'intersection du 6e rang et de la rue Langevin: une demande est adressée pour que des travaux d'entretien soit fait;

2) Poussières de pierres à ajouter pour remplir les vallons dûs aux déplacement des calvette du 8e rang Est;

3) Informations pour un affiche électronique au coin du 6e Rang et de la rue Langevin.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 59-04-2020

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h37.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.